COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE | PUBLIC ORDER EMERGENCY COMMISSION

# Résumé de l'entretien : Surintendant intérimaire Kenneth A. Bryden (Service de police d'Ottawa)

Le surintendant intérimaire Kenneth A. Bryden a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau, Misha Boutilier et Sajeda Hedaraly le 22 septembre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Eric Brousseau.

Les textes entre [crochets] sont des notes explicatives fournies par les avocats et les avocates de la Commission pour aider le lecteur.

## Contexte

Au moment des manifestations, le surintendant intérimaire Bryden était inspecteur au sein de la Direction du renseignement du Service de police d'Ottawa (**SPO**).

Le surintendant intérimaire Bryden travaille pour le SPO depuis 26 ans. Il a travaillé dans plusieurs secteurs et été exposé au domaine du renseignement dans différentes unités du SPO. Son transfert en tant qu'inspecteur à la Direction du renseignement a eu lieu le 5 janvier 2022.

Le rôle du surintendant intérimaire Bryden était de superviser différentes sections de la Direction du renseignement, dont celles des opérations secrètes du renseignement, du renseignement de sécurité (**SRS**), du crime organisé, de la protection des témoins et du soutien technique. La SRS collabore étroitement avec des partenaires en matière de sécurité à l'échelle locale et internationale en ce qui concerne les questions de sécurité par l'échange d'information et de comptes rendus de renseignements. La Gendarmerie royale du Canada (**GRC**) et le Service canadien du renseignement de sécurité (**SCRS**) figurent parmi ces partenaires. Un Groupe mixte du renseignement (**GMR**) dirigé par le SPO a été créé [peu de temps après le 24 janvier 2022].

Le rôle de recueillir des renseignements sur les manifestations incombe à la Direction du renseignement, et non à la Section des événements spéciaux. Cette dernière doit contacter la Direction du renseignement pour obtenir d'éventuels renseignements lorsqu'elle se prépare à la tenue d'un événement. Questionné sur l'organisation à laquelle il revenait de signaler d'éventuelles préoccupations quant à l'occupation non violente d'Ottawa, le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que si la question avait été portée à sa connaissance, il en aurait parlé au surintendant Patterson. Mais il part du principe que la Section des événements spéciaux aurait noté les préoccupations et les aurait transmises si elle en avait pris connaissance en premier.

Le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que l'appellation « opération BearHug » était employée pour parler du convoi avant qu'il ne soit nommé « convoi de la liberté ».

## Autres personnes concernées à la Direction du renseignement

Le surintendant Robert Patterson était le superviseur direct du surintendant intérimaire Bryden. Le surintendant Patterson faisait partie de l'équipe de planification des décisions en vue du convoi. Le surintendant intérimaire Bryden faisait tous les jours rapport au surintendant Patterson, qui à son tour transmettait les renseignements aux équipes de la direction, de la planification et du commandement.

Le chef adjoint Bell faisait partie des équipes de la direction et du commandement. Le surintendant Patterson lui faisait régulièrement rapport et il participait à toutes les décisions ou interventions du SPO en ce qui concerne le convoi.

Deux agents de la SRS, George Bouris et Stéphane Quesnel, relevaient du surintendant intérimaire Bryden. L'agent Bouris et l'agent Quesnel étaient tous deux sous l'autorité du sergent Chris Kiez. Le sergent Kiez avait la responsabilité de préparer une évaluation du risque/de la menace qui serait transmise à la Section des événements spéciaux et à la direction du SPO. Le surintendant intérimaire Bryden n'était pas au courant du rôle joué par la sergente d'état-major Isabelle Lemieux ni par l'inspecteur Carl Cartwright.

Lorsqu'on lui a demandé si quelqu'un à la Direction du renseignement avait comme tâche de recueillir les renseignements provenant de sources ouvertes et des médias sociaux, le surintendant intérimaire Bryden a expliqué qu'aucun analyste du renseignement n'était affecté aux sources ouvertes à l'époque, mais qu'une affectation temporaire à de telles sources était possible de façon ponctuelle.

## Renseignements avant l'arrivée

Le surintendant intérimaire Bryden savait que la SRS travaillait sur un convoi en route vers Ottawa, mais il n'y a pas prêté trop attention avant le 25 janvier 2022.

### *Rapports et appels dans le cadre du projet Hendon*

Le 25 janvier 2022, le surintendant Patterson a demandé au surintendant intérimaire Bryden de se concentrer sur les manifestations à venir et de participer aux séances d'information sur le renseignement quotidiennes du projet Hendon dirigées par la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**). [Le projet Hendon consiste en un réseau d'échange de renseignements dirigé par la PPO qui préparait des rapports sur le convoi de la liberté et les transmettait au SPO à compter de janvier 2022.] Les séances d'information dans le cadre du projet Hendon avaient lieu à 11 h tous les jours et étaient suivies d'un rapport dans la même journée.

Le 14 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a reçu le rapport Hendon daté du 13 janvier 2022[1] de la part du surintendant Patterson. Il ignore pour quelle raison le surintendant Patterson lui a transmis ce rapport le 14 janvier 2022. Il n'a reçu aucun autre rapport avant celui du 25 janvier 2022 lorsque, tel que mentionné précédemment, le surintendant Patterson lui a demandé de participer aux appels dans le cadre du projet Hendon. À compter de ce jour, le surintendant intérimaire Bryden a reçu tous les nouveaux rapports sans jamais avoir accès aux précédents (sauf celui dont il a été fait mention ci-dessus).

À l'époque, le surintendant intérimaire Bryden avait dans l'ensemble l'impression que le principal risque associé au convoi était le grand nombre de véhicules en route vers Ottawa de partout au pays. D'autres organismes d'application de la loi avaient quant à eux identifié des véhicules et des personnes d'intérêt, mais il n'était pas question de menaces ou de risques en lien avec la sécurité nationale. Il semblait ne s'agir que d'un groupe qui gagnait en nombre, mais qui était en vaste majorité composé de gens ordinaires qui avaient un objectif et souhaitaient envoyer un message.

Le surintendant intérimaire Bryden a compris en prenant connaissance du rapport du 25 janvier 2022 que le convoi jouissait d'un vaste soutien. À sa connaissance, la mention du rapport « les organisateurs du convoi seront certainement difficilement en mesure d'influencer ou de maîtriser le comportement de certains participants à la manifestation » n'a pas été abordée lors des appels[2]. Le surintendant intérimaire Bryden n'a pas souvenir d'avoir lu, dans le même rapport, que « l'absence de renseignements transmis à la PPO en ce qui concerne les événements à Ottawa du 2022-01-28 au 2022-01-29 et le 2022-01-30 représente un important manque en matière de renseignement ». Le surintendant intérimaire Bryden a insisté sur le fait qu'à l'époque, il tâchait de se familiariser avec son rôle et tout était nouveau pour lui[3].

Le 26 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a pour la première fois participé à un appel dans le cadre du projet Hendon[4]. Il y a appris que des gens, des véhicules et des camions étaient en route vers la capitale de partout au pays. Les services de police de partout au Canada faisaient état des activités et de la progression du mouvement. Le surintendant intérimaire Bryden fournissait quant à lui des mises à jour du point de vue

---

[1] Rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 13 janvier 2022, **OPP00001176**.

[2] Rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 25 janvier 2022, **OPP00001108**, p. 2.

[3] Rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 25 janvier 2022, **OPP00001108**, p. 2.

[4] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, aux p. 1-2. Voir aussi le rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 26 janvier 2022, **OPP00001610**.

du SPO. La SRS était en règle générale représentée par l'agent Bouris ou l'agent Quesnel, parfois invités à participer aux appels, à l'instar du surintendant Patterson.

Le 27 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a participé à un autre appel dans le cadre du projet Hendon[5]. À ce moment, il s'attendait à l'arrivée de plusieurs centaines de véhicules à Ottawa en de multiples convois provenant de différentes directions.

Le surintendant intérimaire Bryden ne se souvient pas de l'identité de l'intervenant qui, au cours de l'appel, a fourni les renseignements suivants, extraits de ses notes : « présence de machinerie lourde; constitution de réserves de nourriture et d'eau (durée de séjour); certains camions tirent une remorque (possiblement des fournitures)[6] ». De toute sa carrière, le surintendant intérimaire Bryden n'avait jamais vu des manifestants arriver en ville avec de la machinerie lourde. C'est ce qui l'a amené à penser que les manifestations risquaient d'être d'envergure ou de nature particulière.

Le rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 27 janvier 2022 indique que la présence d'équipement a renforcé les positions pour une occupation à long terme d'Ottawa et que la présence de semi-remorques pourrait permettre aux manifestants de séjourner longuement à Ottawa, mais comporte la mention « le tout reste à confirmer »[7]. Selon le surintendant intérimaire Bryden, les mots employés constituaient des mises en garde identifiant ce que tout le monde pouvait observer.

Le surintendant intérimaire Bryden se souvient qu'il était préoccupé à propos de la possibilité que les manifestants demeurent à Ottawa pendant plus d'une fin de semaine, mais sûr que les troupes et le commandement d'exécution du SPO étaient au courant du risque. Le surintendant intérimaire Bryden se souvient qu'il ne savait pas exactement quand les manifestants arriveraient à Ottawa et en repartiraient.

Le commentaire du surintendant intérimaire Bryden dans ses notes que des « éléments marginaux se greffaient au convoi » était un commentaire généralisé[8]. Il a expliqué que le risque que des éléments marginaux ou hors-la-loi exploitent un événement donné est toujours source de préoccupation dans ce type de manifestations.

---

[5] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, aux p. 5-6.

[6] Notes du surintendant intérimaire Bryden concernant l'appel, **OPS00014555**, p. 5.

[7] Rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 27 janvier 2022, **OPP00001331**, aux p. 4-5.

[8] Notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, p. 6.

Le 28 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a participé à un autre appel dans le cadre du projet Hendon[9]. Il ne sait pas de quelle source provenait la mention suivante dans ses notes : « 4 févr. (durée minimale prévue) »[10]. Le rapport de cette journée indique « selon les renseignements disponibles, les manifestants prévoient de rester à Ottawa au moins jusqu'au 2022-02-04 »[11]. Lorsque questionné sur son accord avec l'évaluation fournie, le surintendant intérimaire Bryden a indiqué qu'il ne se souvenait pas d'avoir été d'accord, mais que cela semblait sensé compte tenu des ressources prévues par les manifestants. Il ne savait pas d'où la date précise du 4 février provenait.

### *Autres sources de renseignement*

Les notes du surintendant intérimaire Bryden prises lors d'une réunion du GMR le 26 janvier 2022 mentionnent ceci : « info sur la prise d'assaut du Parlement; pas fiable/crédible[12] ». Le surintendant intérimaire Bryden ne se souvenait pas de cette information et ne se souvenait d'aucune préoccupation de l'équipe des Événements spéciaux au sujet du Parlement.

Le 26 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a aussi reçu un courriel d'Isabelle Cyr-Pidcock qui indiquait notamment que la PPO et le SPP prévoyaient que 10 000 personnes allaient participer à l'événement du samedi 29 à midi[13]. Lorsqu'il a été interrogé au sujet de cette information, le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que les nombres de personnes attendues dans le cadre du convoi changeaient et variaient de centaines à des milliers de personnes. Il prévoyait qu'un grand nombre de personnes se rendraient à Ottawa.

Cette journée-là, le surintendant intérimaire Bryden a aussi reçu un courriel de la sergente Catherine Brown, qui lui communiquait de l'information fournie par Steve Ball, président de l'Association des Hôtels d'Ottawa Gatineau. M. Ball indiquait que les manifestants et manifestantes avaient « l'intention de paralyser complètement [Ottawa] » et que les « participants craignaient que leurs visées cèdent le pas à la question de la

---

[9] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, aux p. 10-11.

[10] Notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, p. 10.

[11] Rapport dans le cadre du projet Hendon daté du 28 janvier 2022, **OPP00000815**, p. 7.

[12] Notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, p. 3.

[13] Courriel d'Isabelle Cyr-Pidcock (SPO) au surintendant intérimaire Bryden et au surintendant Patterson, 26 janvier 2022, **OPS00003089**.

liberté et que l'intention visée s'éloigne de ce qui avait été prévu[14] ». Le surintendant intérimaire Bryden ne se souvenait pas de ce courriel, mais il a indiqué qu'il correspondait à l'information fournie sur les éléments marginaux dans les rapports et lors des appels dans le cadre du projet Hendon.

Le 27 janvier 2022, le surintendant intérimaire Bryden a reçu un courriel du Centre de commandement du SPO au sujet d'emplacements de stationnement temporaires destinés au convoi[15]. Selon lui, des résidents et résidentes offraient du stationnement sur leur propriété. Il ne se souvenait pas que le SPO ait dégagé ou désigné des emplacements ni que le SPO ait dirigé des véhicules vers ces emplacements.

Ce jour-là, le surintendant intérimaire Bryden a aussi reçu un courriel du surintendant Patterson, qui lui transmettait une note d'information au sujet de menaces visant la Colline du Parlement[16]. Durant l'entrevue, le surintendant intérimaire Bryden ne se souvenait pas de ce document et ne se souvenait pas si cette menace avait été jugée crédible.

## Communication du renseignement

Comme on le mentionne ci-dessus, le SRS a préparé une évaluation des risques et des menaces, dont il est davantage question ci-dessous, et l'a transmise à l'équipe des Événements spéciaux ainsi qu'à la direction du SPO.

### *Communication du renseignement à la direction du SPO*

Le surintendant intérimaire Bryden n'a pas informé la direction du SPO du renseignement reçu; c'était au surintendant Patterson que cette tâche incombait. Le surintendant intérimaire Bryden n'a eu aucune interaction avec le chef Sloly entre le 26 janvier 2022 et le 28 janvier 2022.

Le surintendant intérimaire Bryden ne se souvenait pas d'un courriel daté du 26 janvier 2022 dans lequel le surintendant Patterson lui transmettait un courriel du

---

[14] Échange de courriels entre le surintendant intérimaire Bryden et le surintendant Patterson, 26 janvier 2022, **OPS00003322**.

[15] Courriel du Centre de commandement au surintendant intérimaire Bryden, au sergent d'état-major Kevin Kennedy, à l'inspecteur Russel Lucas et à l'agent George Bouris, 27 janvier 2022, **OPS00003320**.

[16] Courriel du surintendant Patterson au surintendant intérimaire Bryden, 27 janvier 2022, **OPS00003333**.

chef Sloly au sujet de préoccupations concernant l'évaluation des menaces du SPO[17]. Il n'était pas non plus au courant de la note d'information dont le chef Sloly parlait dans son courriel.

### *Communication du renseignement à l'équipe de la planification*

Le surintendant intérimaire Bryden ne se souvenait pas d'avoir envoyé de rapport dans le cadre du projet Hendon à l'inspecteur Lucas ni à d'autres responsables de la planification de l'équipe des Événements spéciaux, bien qu'il soit possible que d'autres membres de l'équipe du SES aient envoyé ces rapports. Le surintendant intérimaire Bryden n'a pas pu confirmer si l'évaluation des menaces du 28 janvier 2022 avait été transmise à l'équipe des Événements spéciaux[18].

Le surintendant intérimaire Bryden ne savait pas si l'inspecteur Lucas avait assisté aux appels dans le cadre du projet Hendon. S'il avait été présent, il ne se souvenait pas de l'avoir entendu parler. Il ne se souvenait pas non plus d'avoir communiqué à l'inspecteur Lucas le renseignement reçu lors de l'appel effectué le 26 janvier 2022 dans le cadre du projet Hendon. Le surintendant intérimaire Bryden avait transmis les rapports à d'autres membres de l'équipe du renseignement, qui ont peut-être informé l'inspecteur Lucas.

Lorsqu'il a été interrogé au sujet des notes qu'il a prises lors de la réunion du 26 janvier 2022 à 12 h 30[19], le surintendant intérimaire Bryden a expliqué qu'il s'agissait d'une réunion quotidienne à l'interne de membres de l'équipe du renseignement. Il ne se rappelait pas que l'inspecteur Lucas était présent à la réunion, mais il a reconnu qu'il devait être présent puisque son nom était inscrit dans la marge de ses notes. Le surintendant intérimaire Bryden ne pouvait pas expliquer pourquoi les notes qu'il a prises lors de cette réunion mentionnaient « 11 convois ». Le SPO s'attendait à plusieurs convois, mais il ne sait pas d'où venait le nombre « 11 ».

Une réunion de renseignement interne similaire a eu lieu le 27 janvier 2022 à 12 h 30[20]. Le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que la note figurant en haut de la page (« événement prolongé ou persistant ») concernait le fait que le convoi pourrait rester à Ottawa plus longtemps que le week-end. Il ne savait pas pourquoi cette inscription figurait en haut de la page.

---

[17] Courriel du surintendant Patterson au surintendant intérimaire Bryden, 26 janvier 2022, **OPS00003073**.

[18] Échange de courriels du 28 janvier 2022, **OPS00003965**.

[19] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **OPS00014555**, p. 2-3.

[20] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 7.

Le surintendant intérimaire Bryden s'est dit surpris de la présence de l'inspecteur Lucas à cette réunion, en raison du nom de ce dernier dans la marge. Il n'avait aucun souvenir de la présence de l'inspecteur Lucas à une réunion de l'équipe de renseignement.

Le surintendant intérimaire Bryden ne savait pas pourquoi ses notes du 1er février 2022 indiquaient « n'est pas poussé vers les bons endroits » sous la rubrique « Événements spéciaux – Agent d'information » d'une réunion de commandement du renseignement[21]. Il ne se souvenait pas non plus qui a prononcé ces mots.

## Évaluation de la menace

Selon l'évaluation de la menace, le convoi présentait une menace faible ou nulle en ce qui concerne la violence et d'autres facteurs de risque critiques. Le surintendant intérimaire Bryden s'est souvenu qu'à un moment donné, le chef adjoint Bell était préoccupé par l'évaluation de la menace et le niveau de menace indiqué, et a confirmé que ses notes datées du 28 janvier 2022 (« problèmes d'évaluation de la menace (Bell) ») faisaient référence à ces préoccupations[22].

Le surintendant intérimaire Bryden s'est souvenu que le chef adjoint Bell se demandait si l'évaluation de la menace correspondait au niveau de celle-ci. Au meilleur des souvenirs du surintendant intérimaire Bryden, le chef adjoint Bell avait indiqué qu'il pensait que le SPO n'avait pas suffisamment de renseignements ou qu'il manquait de renseignements sur les militants. Le niveau de menace avait été jugé faible plus tôt, mais compte tenu du nombre de véhicules, d'équipements et de personnes, le mouvement était plus important que prévu[23]. Toutefois, il n'y avait à ce moment-là aucune menace précise de violence ou de risque majeur, ni de renseignements selon lesquels une personne violente arrivait à Ottawa.

Les notes du surintendant intérimaire Bryden mentionnent également que le « plan consiste à démobiliser le convoi dimanche; en revanche, l'évaluation actuelle de la menace ne justifie pas ce mouvement opérationnel, mais indique plutôt une menace faible ou nulle »[24]. Le surintendant intérimaire Bryden ne connaissait pas le plan, même s'il avait l'impression que celui-ci consistait à perturber la manifestation et à y mettre fin. Il ne savait pas non plus si l'opinion selon laquelle la menace était faible ou nulle et

---

[21] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 15.

[22] Notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 9.

[23] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 9 : « EM "intensifiée/renforcée"; le niveau de menace a changé ».

[24] Notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 9.

l'évaluation actuelle de la menace ne justifiait pas le plan de démobilisation avait été communiquée à un membre de la direction ou à l'équipe de planification.

En ce qui concerne la déclaration figurant dans le rapport Hendon daté du 28 janvier selon laquelle « des éléments marginaux parmi les participants et les partisans du convoi représentent probablement la plus grande menace pour l'ordre public et la sécurité »[25], le surintendant intérimaire Bryden a rappelé que les éléments marginaux sont toujours une possibilité, dans tous les événements. De la même manière, la possibilité de confrontation entre les forces de l'ordre et les manifestants qui pourrait entraîner des violences constitue toujours un risque. Aucun risque de violence accrue n'était prévu pour le convoi.

Lorsqu'on lui a demandé si un séjour prolongé pourrait augmenter le risque de violence ou attirer des éléments marginaux, le surintendant intérimaire Bryden a répondu que c'était possible, mais qu'il ne se souvenait pas que ce point ait jamais été discuté à l'interne. Il a expliqué que plus un groupe s'enracine, plus il est susceptible d'attirer d'autres personnes.

Le surintendant intérimaire Bryden n'a pas été en mesure d'indiquer si l'évaluation de la menace par le SPO était conforme à celle effectuée par la PPO. Il ne se souvenait pas de l'évaluation de la menace faite par la PPO, mais ne s'attendait pas à ce qu'elle soit très différente de celle du SPO.

Le surintendant intérimaire Bryden a convenu que l'évaluation de la menace aurait dû indiquer « menace faible » plutôt que « menace faible ou nulle ».

## Plan opérationnel

Le surintendant intérimaire Bryden n'a jamais reçu de plan opérationnel de la part des Événements spéciaux. Il n'a pas été en mesure de confirmer que l'évaluation de la menace figurant dans le document intitulé « Plan pour le convoi de la liberté – Canada Unity » daté du 28 janvier 2022[26] était la nouvelle évaluation de la menace préparée par la Section du renseignement. Il a convenu que la partie du plan portant sur l'évaluation de la menace était conforme aux renseignements reçus à l'époque concernant le fait que « le problème le plus probable pour la police […] [était] le grand nombre de véhicules sur les routes de la région » et que « les membres du convoi pourraient, s'ils le souhaitaient,

[25] Rapport Hendon daté du 28 janvier 2022, **PPO00000815**, p. 7-8.

[26] Document intitulé « Convoi de la liberté – Canada Unity », 28 janvier 2022, **SPO00004221**.

arrêter et complètement interrompre la circulation »[27]. Sur ce dernier point, il a ajouté qu'il n'était pas informé de la volonté du convoi d'interrompre la circulation. Lorsqu'on lui a demandé si le plan aurait dû mentionner que les manifestations pourraient se poursuivre après le week-end, le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que cette information aurait dû être indiquée s'il y avait de tels renseignements à l'époque.

Le surintendant intérimaire Bryden pense qu'à ce moment-là, le SPO prévoyait que l'événement durerait deux jours, comme il est mentionné dans le plan[28]. Toutefois, comme il n'avait pas participé à la planification de l'événement, il ne savait pas s'il y avait un plan pour gérer la possibilité que les manifestants restent plus longtemps. Le surintendant intérimaire Bryden a convenu qu'il devrait y avoir un plan d'urgence en cas de séjour prolongé des manifestants.

Le surintendant intérimaire Bryden n'était pas au courant du plan du SPO concernant le stationnement des véhicules.

## Rôle de la GRC pendant les manifestations

Le surintendant intérimaire Bryden n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi la GRC a pris la direction du GMS et du Centre de commandement de la région de la capitale nationale (le « **CCRCN** ») le 31 janvier 2022[29].

Le lendemain, le surintendant intérimaire Bryden a écrit que « le SPO n'a pas les compétences et les ressources de la GRC. Dieu merci, c'est elle qui dirige »[30]. Le surintendant intérimaire Bryden a expliqué que cette phrase faisait référence au fait que la GRC était la meilleure organisation pour recueillir des renseignements de source ouverte et de médias sociaux.

---

[27] Document intitulé « Convoi de la liberté – Canada Unity », 28 janvier 2022, **SPO00004221**, p. 7.

[28] Document intitulé « Convoi de la liberté – Canada Unity », 28 janvier 2022, **SPO00004221**, p. 12.

[29] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 13.

[30] Voir les notes du surintendant intérimaire Bryden, **SPO00014555**, p. 15.